RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2021 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 4 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Élection des Vice-Présidents

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. CHAMPANHET Bernard Délégué de la Commune d'Annonay Mme FERRAND Virginie Déléguée du Conseil Régional

M. GONON Christophe
M. HAMMOU OU ALI Brahim
M. MANDON Emmanuel
M. MARION Philippe
Délégué de la Commune de La Ricamarie
Délégué du Conseil Régional – Président
Délégué du Département du Rhône

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération M. ZILLIOX Charles Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine À M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. CINIERI Dino À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Mme FAYOLLE Sylvie À M. THOMAS Luc

M. MASSARDIER Alexandre

Mme PICARD Patricia

Mme ROBIN Christine

Mme SEMACHE Nadia

M. POLETTI Jean-Louis

À M. MAZOYER Martine

À M. ZILLIOX Charles

À M. MARION Philippe

À M. GONON Christophe

<u>Étaient absents :</u>

Mme CALACIURA Stéphanie Déléguée du Département de la Loire Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR Président du Conseil scientifique

M. Michel FOREST Président de l'association des Amis du Parc

Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie VIDAL-CELARIER Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 10 NOVEMBRE 2021

Emmanuel MANDON accueille les participants.

Jean-Louis POLETTI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc et il est rappelé quels élus avaient le pouvoir de personne absente et excusée.

Ainsi, ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine À M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. CINIERI Dino À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert (Visio) À M. CHAMPANHET Bernard
Mme DEHAN Nathalie (Visio) À M. HAMMOU OU ALI Brahim

Mme FAYOLLE Sylvie (Visio) À M. THOMAS Luc

M. MASSARDIER Alexandre (Visio)

Mme PICARD Patricia

Mme ROBIN Christine (Visio)

Mme SEMACHE Nadia

M. POLETTI Jean-Louis

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. POLETTI Jean-Louis

À M. MAZOYER Martine

À M. ZILLIOX Charles

À M. MARION Philippe

À M. GONON Christophe

Emmanuel MANDON explique que le compte-rendu de la dernière réunion de Bureau n'a pu être finalisé. Il sera donc soumis à l'approbation des membres du Bureau, lors de la prochaine réunion en décembre.

1 – APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE RÉUNION DES COMMISSIONS

 Comité de pilotage Économie de proximité du 5 octobre 2021 : Sandrine GARDET présente les principaux sujets abordés lors de cette réunion. Deux projets ont été présentés pour une demande de mentorat en vue du lancement d'une campagne de financement participatif. Ensuite, un bilan du programme d'animations mené par le Parc en lien avec les EPCI sur le crowdfunding a été fait. Enfin, l'appel à projets «rénovation de locaux vacants », mis en œuvre dans le cadre du programme LEADER, a été présenté. Il s'adresse aux collectivités.

Ce compte-rendu n'appelant pas de remarque particulière, il est procédé à l'examen des points à l'ordre du jour soumis aux votes des membres du Bureau.

2 - ÉLECTION DES VICES-PRÉSIDENTS

Emmanuel MANDON salue tout d'abord les collègues qui ont coopéré avec lui au bon fonctionnement du Parc dans des conditions non optimales et leur exprime sa gratitude,. Il a fallu prendre en route un certain nombre de dossiers et beaucoup de sujets ont été mis sur la table. Il remercie toutes celles et ceux qui ont pris part à cela ; en premier lieu Charles ZILLIOX, à qui il accorde une grande confiance.

Il salue aussi le travail de Luc THOMAS, Christine ROBIN et de Jean-Philippe PORCHEROT.

E. MANDON revient aussi sur le travail accompli par Solange BERLIER, élue du Département, qui ne s'est pas représentée, mais aussi sur la participation de Sylvie FAYOLLE, qui est appelée par d'autres responsabilités à la Région et sur l'implication de Frédéric GONDRAND, qui a dû démissionner pour des raisons professionnelles.

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau du Parc élit, parmi ses membres, un maximum de sept vice-présidents.

Emmanuel MANDON propose un nombre total de 7 vices-présidents, qu'il convient de renouveler en partie, suite aux élections régionales et départementales et à une démission.

Emmanuel MANDON propose de définir comme suit les délégations de chaque vice-présidence, qui feront l'objet de la prise d'un arrêté de délégation de fonction et propose les candidats suivants pour chacune des vice-présidences :

- 1^{ère} vice-présidence en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances : Charles ZILLIOX (Communauté de communes du Pilat Rhodanien)
- 2° vice-présidence en charge de l'Agriculture et de la Forêt : Valerie PEYSSELON (Département)
- 3° vice-présidence en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat : Luc THOMAS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 4° vice-présidence en charge de la Biodiversité et de l'Eau : Christine ROBIN (Communauté de communes des Monts du Pilat)
- 5° vice-présidence en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles : Jean-Philippe PORCHEROT (Saint-Étienne Métropole)
- 6° vice-présidence en charge de l'Économie de proximité : Virginie FERRAND (Région)
- 7° vice-présidence en charge du Tourisme et des Loisirs : Bernard CHAMPANHET (Ville-Porte)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne un nombre total de 7 vice-présidents, dans l'ordre suivant:

- 1ère vice-présidence en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances : Charles ZILLIOX
- 2° vice-présidence en charge de l'Agriculture et de la Forêt : Valerie PEYSSELON
- 3° vice-présidence en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat : Luc THOMAS
- 4^e vice-présidence en charge de la Biodiversité et de l'Eau : Christine ROBIN
- 5° vice-présidence en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles : Jean-Philippe PORCHEROT
- 6° vice-présidence en charge de l'Économie de proximité : Virginie FERRAND
- 7° vice-présidence en charge du Tourisme et des Loisirs : Bernard CHAMPANHET

Emmanuel MANDON remercie l'ensemble des membres du Bureau pour la confiance accordée et rappelle qu'il souhaite maintenir un esprit de collégialité et être rappelé dans ses engagements si ce n'était pas le cas. L'objectif est de rechercher le plus possible le consensus lorsque c'est possible.

Emmanuel MANDON cède la parole aux vices-présidents.

Christine ROBIN indique qu'elle est ravie de cette première année au Parc, auprès d'une équipe très compétente. Elle a plaisir à s'investir dans ce rôle et a le sentiment d'être utile.

Virginie FERRAND se présente. Elle est maire de Vocance et conseillère régionale pour un 2ième mandat, elle remercie le Président et l'ensemble des élus pour leur accueil et la confiance accordée. Elle précise qu'elle siège également au Comité syndical du Parc des Monts d'Ardèche et qu'elle est impliquée dans le projet de valorisation de la Grotte Chauvet. Sa Commune fait partie du périmètre de révision de la Charte et pourrait donc intégrer le territoire labellisé Parc naturel régional, à termes. C'est ce qui serait cohérent en termes de bassin de vie.

Jean-Philippe PORCHEROT revient sur l'année très agréable qu'il a passée malgré la charge de travail. Il est très bien accompagné par l'équipe technique et par les élus dans cette mission. Il rappelle qu'aujourd'hui, il a participé au lancement du programme d'éducation au territoire 2021-2022, aux côtés d'ASSE Cœur Vert.

Bernard CHAMPANHET explique qu'il est élu pour la première fois à Annonay. Le Tourisme et les Loisirs constituent un enjeu très important pour lequel il convient d'agir en lien avec la problématique environnementale. Il exprime sa forte motivation pour la délégation qui lui est confiée.

Luc THOMAS revient sur les délégations qu'il occupe au sein des divers organismes où il siège, qui lui permettent d'avoir une vision globale du territoire. Les fonctions assurées au Parc sont passionnantes même si elles sont assez particulières. Le Parc porte une vision différente et une autre façon de travailler, qui est très intéressante.

Charles ZILLIOX prend également la parole. Pour sa délégation aux finances, c'est plutôt simple, dans la mesure où les finances du Parc sont plutôt saines. Pour l'aménagement du territoire, c'est un sujet plus compliqué et qui fait débat mais c'est intéressant.

3 – Programmation prévisionnelle 2022

Comme chaque année, le Bureau est appelé à échanger sur le programme prévisionnel des actions pour lesquelles le Parc pourrait solliciter des subventions. La réalisation de ce tableau répond à une commande de nos principaux financeurs : Région, État, Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône.

Il présente également les projets sous maîtrise d'ouvrage d'autres acteurs, projets qui seraient présentés à la Région pour un soutien financier dans le cadre du Contrat de Parc.

Par ailleurs, le Parc, en fonction des crédits accordés par la Région, pourrait être amené à lancer :

- un appel à initiatives concernant la préservation des forêts de pente et la gestion forestière en zone de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ;
- un appel à projets en lien avec l'optimisation de l'éclairage public.

Des projets pourraient également être soutenus pour favoriser le développement de l'autopartage ou en faveur de la plantation de haies.

Ce programme a déjà fait l'objet d'échanges techniques avec les financeurs principaux que sont la Région, l'État et les Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône.

Il est susceptible d'évoluer au cours de l'année en fonction des capacités financières réelles de nos financeurs mais aussi en fonction de la maturité des projets.

Sandrine GARDET présente le tableau et précise au préalable que la réunion des financeurs, en présence des techniciens, a eu lieu début octobre. On ne sait pas encore si le Contrat de Parc avec la Région va être prolongé. Il faut attendre que la Région vote son budget en décembre pour savoir.

Par ailleurs, pour la nouvelle programmation européenne, tout n'est pas encore calé. Les discussions avec l'Union Européenne ne sont pas finalisées. L'enveloppe FEDER n'est pas encore connue.

Philippe MARION quitte la séance.

Sandrine GARDET présente les actions conformément au tableau joint.

Sur le projet de budget participatif, Martine MAZOYER demande comment les habitants exprimeront leurs choix.

Sandrine GARDET répond qu'il faut voir quelles seront les modalités d'association, peut-être via informatique en s'inspirant d'une initiative du Département de la Savoie, mais cela reste à étudier.

Jean-Philippe PORCHEROT demande pourquoi la contribution financière versée par Asse Cœur Vert n'est pas inscrite dans le tableau, d'autant plus qu'ils avaient décidé de renforcer leur partenariat financier.

Sandrine GARDET indique que si elle est rajoutée, il faut alors faire augmenter le montant du côut du projet d'autant.

Charles ZILLIOX exprime la nécessité d'avoir une ambition plus forte sur ce sujet.

Sandrine GARDET répond que la Région annonçant une baisse de son soutien de − 7 % en fonctionnement comme en investissement. L'enveloppe de fonctionnement régionale n'était que de 107 000 € mobilisés pour des actions exclusivement portées par le Parc. Si le Bureau souhaite qu'une partie plus importante de l'enveloppe régionale porte sur le programme d'éducation au territoire, il faut donc sacrifier d'autres actions : la culture ou l'observation de la biodiversité par exemple.

Jean-Philippe PORCHEROT suggère que le mécénat puisse être une autre piste pour financer les actions.

Daniel DURR ajoute que c'est une chance d'avoir trouvé un soutien financier via Asse Cœur Vert. Cependant il ne lui paraît pas normal de faire financer des actions d'éducation par des acteurs privés.

Sandrine GARDET réplique que le mécénat est intéressant mais que cela prend beaucoup de temps d'aller chercher des mécènes. Les élus doivent aussi ouvrir leur carnet d'adresses et doivent se mobiliser pour aller rencontrer les entreprises, qui souhaitent échanger avec eux et pas seulement avec des techniciens.

Sandrine GARDET explique que désormais le Département du Rhône apporte son soutien sur ce projet, mais le Département de la Loire ne contribue plus depuis 2020. Carole MABILON et elle recherchent d'autres sources de financement. Ainsi Carole MABILON a déposé des dossiers dans le cadre de l'appel à projet « aires terrestres éducatives » mais cela nécessité de faire évoluer différemment le programme d'éducation au territoire ;

Serge RAULT demande ce qu'il en est sur la partie investissement. Des projets sont proposés à hauteur de 712 000 euros alors que l'enveloppe disponible prévisionnel est affichée à 400 000 €.

Sandrine GARDET répond que concernant l'enveloppe Région, nous nous sommes basés sur celle de 2021. Mais on ne sait pas encore ce que le Parc va pouvoir obtenir de la part de la Région. En 2019 l'enveloppe régionale avait dépassé les 700 000 €. Quand le montant accordé par la Région sera connu, les actions seront à prioriser. La programmation présentée est prévisionnelle, il conviendra de la revoir en fonction des financement réellement accordés par la Région mais aussi en fonction de la maturité des projets d'investissement. Tous les dossiers devront être validés en Bureau, quoi qu'il arrive.

Emmanuel MANDON complète en indiquant qu'il est préférable d'avoir un nombre plus important de dossiers « sous le coude » . Cela permet aussi d'être prêt lorsque des appels à projet surviennent ou de remplacer un projet qui finalement est abandonné par un autre.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la programmation prévisionnelle 2022, telle qu'elle est présentée dans le tableau joint.

4 - DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :

3.1 Lancement du dispositif « Paiements pour services environnementaux » sur le Haut Pilat

Marie VIDAL-CELARIER présente le dossier.

Suite à la candidature déposée à la fin du mois de mars 2021, le Parc du Pilat a été sélectionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mise en place d'une démarche expérimentale de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire du Haut Pilat.

Le 15 octobre 2021 le Parc du Pilat a déposé le dossier de demande d'aide pour le paiement des agriculteurs . Ce dossier engage au final 34 exploitations agricoles pour un montant total de 1 209 628 € dont l'annexe jointe propose une synthèse.

L'animation du dispositif PSE s'articule autour de plusieurs étapes sur lesquelles le Parc du Pilat est opérateur pour le compte de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et pour lesquelles des demandes de subvention ont été réalisées.

L'engagement définitif de 34 exploitations dans le PSE induit un ajustement des montants des dossiers de demandes de subventions relatifs à l'animation du dispositif et initialement validés en B ureau du Parc lors de la séance de juin 2021.

Dossier « Plans de gestion durable des haies »

En complément de ce premier volet, le lancement du PSE nécessite que le Parc travaille sur la rédaction de plans de gestion durable des haies des exploitations qui s'engageront sur ce volet dans le cadre des PSE et sur le contrôle de leur mise en œuvre via des audits intermédiaires en 2023.

Ce travail repose sur la mobilisation de salariés du Parc (Caroline Champailler et une apprentie, Anaïs Dardier) pour un montant de 32 252 € et non plus de 35 206€.

Le budget prévisionnel ajusté serait le suivant :

Agence de l'eau (37 %): 11 933 €

• Union Européenne (FEADER via LEADER Pilat) : 17 094 €

Autofinancement du Parc : 3 225 €

Le dossier a été instruit par l'Agence de l'Eau en septembre 2021 et doit passer en décision courant novembre 2021.

Dossier « Animation/gestion/contrôle des 3 premières années »

En complément de ces travaux techniques sur les aspects environnementaux des engagements des agriculteurs (prairies et haies), le lancement du PSE nécessite que le Parc s'engage aussi sur le volet gestion et contrôle des contrats PSE.

Pour les années 2021 à 2023, ce travail supposera le recours à un prestataire (inventaire floristique complémentaires en année 2 et 3, délimitation des zones humides rajoutées par les agriculteurs), la mise en place des contrôles des contrats PSE et la mobilisation de salariés du Parc (Michel Jabrin et des renforts en cours de définition pour le volet contrôle/gestion) pour un montant de 38 315 € et non plus de 36 360 €.

Le budget prévisionnel ajusté serait le suivant :

- Communauté de communes des Monts du Pilat (23,4 %) : 8 400 €
- Saint-Étienne Métropole (23,4 %) : 8 400 €
- Union Européenne (FEADER via LEADER Pilat) : 17 683 €
- Autofinancement du Parc : 3 832 €

Lucien BRUYAS demande si les bénéficiaires sont bien tous des agriculteurs et pas des propriétaires fonciers.

Sandrine GARDET répond qu'un gros travail a été mené en amont avec les agriculteurs pour les identifier. Un contact a été pris avec chacun d'entre eux. Une convention de mandat est signée entre le Parc et l'agence de l'eau et chaque agriculteur signe une convention avec le Parc.

Les agents du Parc sont allés tenir des permanences sur le Haut Pilat pour rencontrer les agriculteurs et leur expliquer le dispositif et son fonctionnement. Certains exploitants ont dût faire le choix entre MAEC et PSE.

Lucien BRUYAS précise qu'il convient d'expliquer ce dispositif à tout le monde car beaucoup trouvent que les agriculteurs touchent beaucoup d'argent.

Emmanuel MANDON explique que ce n'est pas ce que pense les instances du Parc puisque c'est le Parc lui même qui a été à l'initiative de la mise en place de ce dispositif.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement pour les 2 dossiers susmentionnés
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes dans le cadre de ces 2 dossiers
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

3.2 Rendez-vous de Mon Parc 2022

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Suite à un échange avec le services de la Région, il a été demandé de prendre une nouvelle délibération pour cette action qui initialement était prévue sur 2022 et 2023, les subventions pour les actions en section de fonctionnement devant être annualisées.

Depuis 2015, le Parc propose chaque année un programme de sensibilisation des publics aux enjeux du territoire. Ces rendez-vous regroupent, entre autres, des actions de découverte du territoire, des actions visant à favoriser les changements de comportement (comme l'opération Pilat Propre) et des actions qui visent au partage et à la solidarité.

Fin 2020, le Parc a initié des « conversation carbone » sur le territoire. Ces conversations proposent aux citoyens de se questionner sur la problématique du changement climatique et surtout de définir leur propre programme d'action pour réduire leur empreinte carbone. Les thématiques des déplacements, de l'énergie à la maison, ou bien de l'alimentation et de la consommation sont abordées lors de ces conversation.

Au cours de l'année 2021, le Parc a encore fait évoluer sa formule en créant 3 temps forts sur 3 communes du territoire. Il s'agit de regrouper sur deux semaines plusieurs « rendez-vous de Mon Parc » sur une seule commune du Parc. C'est l'occasion de valoriser à la fois la Commune et ses acteurs et aussi les actions du Parc auprès des habitants. En 2021, les Communes retenues étaient Saint-Sauveur-en-Rue, Le Bessat et Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Aussi, pour l'année 2022, il est proposé de poursuivre les « Rendez-vous de mon Parc » avec :

- 1. Un programme d'animation tout au long de l'année :
 Au cours de l'année mais plus particulièrement entre mai et novembre, s'égrènent des rendez-vous pour le grand public, certains sont animés par les chargés de mission du Parc et d'autres proposés par les centres d'éducation et d'interprétation du Pilat (et validés par le Parc).
- 2. Un temps fort sur 3 communes :

Pour l'année 2022, 3 quinzaines d'animations sont prévues : à Chavanay (dernière quinzaine de juin), à La Terrasse sur Dorlay (2ème et 3ème semaines de juillet) et à Échalas (fin août - début septembre). A cette occasion, le Parc et ses partenaires, la commune et ses associations, conçoivent ensemble un programme de découverte de la commune mais aussi de valorisation des actions conformes à la charte initiée ou accompagnée par le Parc.

L'ensemble de ces Rendez-vous font l'objet de divers supports de communication :

- un flyer annuel général qui annonce tous les Rendez-Vous de Mon Parc (forme qui peut être adaptée en fonction des conditions sanitaires)
- un programme pour chacun des temps forts communaux,
- des visuels spécifiques pour les réseaux sociaux, la presse...

Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 15 000 € TTC. Une subvention de 13 867 € serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc. L'autofinancement du Parc s'élèverait donc à 1133 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat de Parc.

3.3 Création d'un observatoire territorial de la forêt : nouveau plan de financement

Marie VIDAL-CELARIER présente le dossier en indiquant que celui-ci avait été présenté en Bureau lors de sa réunion du 20 octobre avec un montant de dépenses subventionnables exprimé en HT. Hors, vérification faite, il n'est pas possible de récupérer la TVA sur les dépenses informatiques de ce type. Aussi le projet est à présenter aux financeurs avec des dépenses TTC.

Alors que la forêt couvre 52 % du territoire du Pilat dont 88 % appartient à des propriétaires privés, celle-ci reste encore méconnue, avec des données existantes sur cette dernière qui sont disponibles à des échelles non adaptées à celle d'un Parc et parfois vieillissantes (les données les plus récentes de l'Inventaire Forestier National datent de 2013).

Afin d'avoir des éléments pour guider les prises de décision en matière de forêt, dans un contexte de changement climatique et de crise sanitaire en forêt (avec notamment l'épidémie de scolytes qui touche particulièrement les épicéas), l'ONF a proposé d'établir sur le Pilat un observatoire de la forêt afin de caractériser l'évolution des forêts face à ces évènements (composition en essences, étagement de la végétation, surface, ...), mais également de visualiser des éventuelles variations dans la gestion forestière pratiquée (taillis, futaie régulière ou irrégulière, évolution du capital sur pied, surface terrière, bois mort, ...).

Après échange avec plusieurs partenaires de la Charte Forestière du Pilat, il est proposé que le Parc du Pilat profite de la réalisation d'une campagne LiDAR courant 2022 et de la mise à disposition gratuite de ces données par l'IGN dans le cadre du plan de relance, pour créer un observatoire territoriale de la forêt, et ainsi collecter des données précises, complètes et actuelles, pour une meilleure connaissance de la forêt.

Le LiDAR (Light detection and ranging) fonctionne sur le même principe que le radar, mais les ondes radio sont remplacées par des ondes lumineuses (impulsions) émises par un laser (ultraviolet, visible, infrarouge). L'analyse des retours des ondes lumineuses permet de calculer la distance par rapport aux obstacles. En connaissant la position de l'émetteur grâce à un GPS très précis, cela permet d'obtenir une topographie détaillée, sous forme d'un nuage de points en 3D

Ces données LiDAR combinées avec des données relevées sur un réseau de placettes permanentes réparties sur l'ensemble du Pilat (300 placettes environ) viseront à caractériser :

- La ressource forestière : Capital sur pied, Composition en essences, Répartition TGB/GB/BM/PB (données dendrométriques) ;
- La biodiversité en forêt : TGB, Bois mort, dendromicrohabitats et habitats remarquables :
- Le risque incendie ;
- L'état de santé des forêts (lien au dépérissement) ;
- Les évolutions suite au changement climatique :

De nouvelles campagnes d'acquisition de données seront à prévoir dans une dizaine d'années pour suivre ces évolutions et dynamiques.

Un comite de pilotage serait constitué pour suivre ce projet et définir des règles d'accès aux données préservant l'intérêt des propriétaires des forêts. Une interface grand public sera réalisée en interne par le Parc au travers de laquelle les données ne seront pas accessibles à la précision la plus fine.

Le budget prévisionnel

Le coût d'obtention de cette cartographie informatisée, réactualisable du territoire forestier du Pilat donnant à voir précisément la ressource forestière, sa répartition, l'état de santé des forêts et la biodiversité associée, s'élève prévisionnellement à 162 000 € TTC.

Même s'il s'agit d'un projet d'investissement, la dépense est présentée toutes taxes comprises. Depuis la loi de finances 2021, certaines dépenses ne sont plus éligibles au Fonds de Compensation de la TVA dont celles qui sont l'objet du présent dossier.

- 64 800 € de subvention sollicitée auprès de la Région dans le cadre du contrat de Parc.
- 81 000 € de subvention sollicitée auprès de l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER du Pilat
- 16 200 € d'autofinancement du Parc à répartir sur 2 ans à minima

Serge RAULT demande comment est réparti le surplus généré par la prise en charge de la TVA.

Marie VIDAL-CELARIER lui répond que par rapport au plan de financement initial, le même taux d'aide a été demandé à chaque financeur. Pour le reste, le Parc devra prendre à sa charge 16200 € alors que le montant restant à charge au préalable étant de 13500 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

4 - DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Demandes de subventions portées par l'association Patur'en Pilat pour le compte de trois exploitations dans le cadre du Plan Pastoral Territorial (PPT) du Pilat

L'association Pâtur'en Pilat a accompagné et porté une 5ème vague de dossiers concernant des

aménagements pastoraux dans le cadre du PPT Pilat.

Trois projets ont ainsi été déposés pour un montant total de dépenses de 94 998,27 € dont 48 970 € de subventions.

Exploitation agricole	Aménagements prévus	Montant des dépenses	Subventions demandées
EARL le Morel (Saint-Sauveur en Rue)	Achat de matériel de contention, d'équipements pour l'abreuvement des animaux, achat et installation de clôtures	35 739,98 €	Région et FEADER : 20 000€ (plafond de 10 000€ par financeur)
GAEC du Mont Monnet (Longes)	Investissements pour captage d'une source régulière afin d'alimenter des pâtures. Achat de matériel pour contention des animaux dans les différents parcs alimentés par ce captage	46 441,55 €	Région et FEADER : 20 000€ (plafond de 10 000€ par financeur)
Brahim MAHFOUDI (St-Paul-en-Jarez)	Achat de matériel de contention et d'équipement pour l'abreuvement des animaux.	12 816,74 €	Région : 4 485 € (35%) FEADER : 4 485 € (35%)

Ces projets sont soumis pour information au Bureau du Parc naturel régional du Pilat après avoir été étudiés selon la procédure édictée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes par :

- L'association Patur'en Pilat lors de son assemblée générale du 6 septembre 2021 ;
- Le Comité de pilotage Agriculture Durable animé par le Parc du Pilat via une consultation écrite organisée entre le 22 juillet et le 20 août derniers.

Charles ZILLIOX demande si le Département du Rhône participe financièrement.

Sandrine GARDET indique que la réponse sera apportée dans le compte-rendu. Après vérification, il est précisé que le Département du Rhône ne prévoit pas de dispositif cumulable avec le PPT. Seul un dispositif dédié aux bovins lait existe.

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Ce partenariat a permis, entre 2014 et 2021, la venue de plus de 1 300 scouts et la réalisation de plus de 80 chantiers au service de projets portés par des communes ou des associations.

Au cours de cet été 2021, ces chantiers ont permis, entre autres, d'entretenir les sentiers de randonnée à Jonzieux, Planfoy ou Malleval, de participer à l'entretien d'équipements communaux comme à Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Romain-les-Atheux, Jonzieux, ou Farnay, d'aménager des mares à Sainte-Croix-en-Jarez ou Salvaris (Saint-Étienne), de réhabiliter parcelles forestières et bassin de ruissage à Colombier et Véranne, de construire des nichoirs pour le jardin de la Maison du Parc.

Cet été, environ 390 Scouts (230 l'an dernier) sont venus effectuer leur camp au sein du Parc naturel régional du Pilat, soit 23 Groupes Scouts (16 l'an dernier) qui ont réalisé 20 chantiers.

Vu l'engouement et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales et au regard de la qualité des relations qui ont pu s'établir entre le Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose pour 2022 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de janvier à septembre 2022, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de :

- travailler avec un public adolescent ;
- développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines ;
- réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative.

Jean-Philippe PORCHEROT ajoute que le groupe Scout prévu à Doizieux n'est pas venu sur le terrain mis à disposition par la Commune ; le groupe préférant s'installer chez un particulier. Il fait part de sa déception quant à cet évènement.

Sandrine GARDET répond qu'elle n'est pas au courant de cet incident mais qu'elle va se renseigner. Un nombre plus important de scouts a été accueilli cet été, peut-être qu'il faudra être moins ambitieux, car d'autres incidents ont eu lieu.

Bernard CHAMPANHET demande si le Parc a un interlocuteur régional.

Sandrine GARDET précise que c'est le cas et qu'un échange va être organisé avec lui.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France pour l'année 2022, conformément au projet de convention ci-joint et autorise Monsieur le Président à la signer.

Christine ROBIN quitte la réunion.

6 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Scénographie de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez

Marie VIDAL et Martine MAZOYER font un point sur ce projet et son état d'avancement.

Une étude de maîtrise d'œuvre, conduite par Saint-Étienne Métropole, a été lancée pour travailler sur le projet de scénographie et de muséographie de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Les différentes parties prenantes et propriétaires de lieux ouverts à la visite sont associés à ce projet, dont le Parc qui est propriétaire de l'ermitage, récemment restauré.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de Croisée d'Archi, architectes du patrimoine, l'Atelier des Charrons, scénographes, l'Atelier Sempervirens, paysagiste-concepteur, et de Francis Banguet, graphiste et illustrateur.

Les objectifs sont multiples :

- Mieux orienter et guider le visiteur sur le site
- Améliorer la visite guidée
- Offre une alternative en visite libre.

L'avant-projet sommaire porte d'une part sur le cheminement piéton et la signalétique sur le site et la scénographie proposée lors de la visite guidée.

Concernant la partie scénographie pour laquelle le Parc est plus spécifiquement concerné, les points de vigilance relevés sont les suivants :

- la nécessité d'avoir un plan d'interprétation clair et de proposer une cohérence de visite entre les différents lieux :
- la prise en compte de l'accessibilité dans son sens large ;
- l'utilisation du numérique au travers de deux aspects :
 - o la maintenance et l'obsolescence des matériels
 - le recours à ce type d'équipements uniquement, sans vraiment proposer d'autres expériences de visite. Le rôle de la médiatrice peut aussi être questionnée.

Daniel DURR demande si ce projet scénographique est l'aboutissement de tous les travaux et installations depuis de nombreuses années.

Sandrine GARDET lui répond que l'on peut considérer que c'est une mise en valeur scénographique des lieux restaurés, même s'il reste des travaux à conduire. Le projet scénographique nous apparaît comme un peu élitiste. Tout le monde ne pourra pas y avoir accès. Il est aussi regrettable de faire appel à autant d'outils numériques couteux, notamment en terme de maintenance.

Charles ZILLIOX ajoute qu'effectivement on fait face à une « dictature du numérique ». On risque de perdre l'âme du lieu en installant un musée dans la vie quotidienne.

Bernard CHAMPANHET souligne qu'un tel projet va faire perdre son âme au lieu qui est un des lieux emblématiques du Pilat. L'ordre des chartreux est un ordre qui revendiquait la simplicité.

Emmanuel MANDON indique que ces points de réserve méritent d'être soulevés.

Jean-Philippe PORCHEROT souhaite connaître la position des Amis de la Chartreuse sur ce projet.

Emmanuel MANDON répond qu'ils sont plutôt favorables mais qu'ils sont à l'écoute.

6.2 6.2 Sollicitation de rapprochement avec le GAL Ardèche Verte dans le cadre du prochain programme LEADER

Alexandre MASSARDIER quitte la réunion.

Emmanuel MANDON prend la parole.

La mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période de programmation européenne comprise entre 2021 et 2027 a été repoussée de deux ans. 2022 verra donc les préparatifs pour la mise en œuvre de cette nouvelle période s'accélérer notamment pour le programme LEADER alimenté par le FEADER.

Si les détails des attendus des futurs candidatures au programme LEADER ne sont pas encore totalement fixés, l'autorité de gestion régionale a déjà indiqué qu'il serait attendu des territoires candidats une assise territoriale globalement plus large que sur la période actuelle.

Dans ce contexte, et au vu des discussions en cours dans le cadre de la révision de la charte du Parc, le Groupe d'Action Locale Ardèche Verte et Annonay Rhône Agglo, porteurs d'un programme LEADER sur la période actuelle, ont écrit au Parc du Pilat pour étudier un rapprochement en vue de ces prochaines échéances.

Emmanuel MANDON ajoute que, pour l'instant, il ne fait qu'informer le Bureau de cette démarche. Il ne s'agit pas de prendre une décision ce soir.

Charles ZILLIOX indique que cette proposition a été discuté en comité de programmation LEADER le 8 novembre dernier. Il a été indiqué que l'Ardèche verte est un grand territoire, il ne faudrait peut-être pas travailler avec l'ensemble des EPCI de ce territoire. Il pourrait sembler plus pertinent de ne travailler qu'avec Annonay Rhône Agglomération considérant que c'est avec une partie des communes de cette agglomération que nous travaillons à un nouveau projet de Charte.

Le comité de programmation LEADER a également indiqué qu'il était nécessaire de connaître les enjeux sur lesquels le GAL Ardèche Verte souhaiterait travailler afin de vérifier que nous sommes en phase avec les attentes du GAL Pilat

Sandrine GARDET explique que la Région demande à ce que les territoires de GAL soient plus grands. Un EPCI doit être intégralement compris dans un territoire de GAL. Si un territoire de GAL correspond à un territoire de Parc, cette règle n'est pas à respecter.

Emmanuel MANDON annonce les dates des prochaines réunions : le comité syndical le 1^{er} décembre à 18h30 et le Bureau, le 15 décembre à 18h30.